MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 15e jour du mois de juillet 2024, a adopté les règlements suivants :

1. Règlement numéro 2024-643 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 222-R (secteur Neault);
2. Règlement numéro 2024-644 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de permettre un usage additionnel pour une habitation rattachée à une exploitation agricole.

Lesdits règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La Municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ces règlements le 27 août 2024.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 28e jour du mois d'août 2024.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière